# Factures de distribution de l’eau. Factures de collecte et de traitement des eaux usées

## Revue - Intercommunalité

### Source - JO

Un arrêté du 2 octobre 2024 apporte des modifications s’inscrivant dans le cadre du chantier de la réforme des redevances des agences de l’eau prévues par la loi de finances pour 2024. Elle vise à promouvoir une meilleure performance des services d’eau et d’assainissement pour inciter les collectivités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et ainsi réduire les fuites d’eau potable et les rejets de polluants dans le milieu

* [*En savoir plus*](https://www.maire-info.com/eau-assainissement/redevances-agences-eau-ce-que-change-la-reforme-qui-entrera-en-vigueur-en-2025-article-29008)